



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 janvier 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 janvier 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHÌ à M. SBRAGGIA, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme FELICIAGGI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme NADAL, Mme MASSEI à Mme FALCHI, M. CHAREYRE à Mme OTTAVY, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190128-2019_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019

Affichage : 04/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 janvier 2019

Délibération N°2019/11

**Approbation du montant du versement du reliquat de la
dotation de solidarité communautaire pour la Ville
d'Ajaccio**

Le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n° 2018-120 du 23 octobre 2018, le conseil communautaire a révisé les critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire et décidé d'intégrer une enveloppe supplémentaire de 1,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, il est constaté un reliquat de 125 723 euros sur le chapitre 014 du budget principal, lequel comprend les versements de la CAPA à ses communes membres dans le cadre de l'attribution de compensation d'une part et de la dotation de solidarité communautaire d'autre part, mais également les reversements à l'Office Intercommunal du Tourisme du produit perçu de la taxe de séjour sur le territoire communautaire, ainsi que le versement de la CAPA au titre du FPIC.

De manière exceptionnelle, il a été proposé que ce reliquat soit réparti entre les communes membres de la CAPA par l'application des nouveaux critères de la DSC.

Pour la commune d'Ajaccio, cette proposition se traduirait comme suit :

Commune	Montant DSC 2018 (octobre 2018)	Montant DSC 2018 (après reliquat)	Différence
Ajaccio	5 021 035	5 123 987	+ 102 952

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le montant du versement de ce reliquat, soit 102 952 € pour la Ville d'Ajaccio,
- D'autoriser M. le maire à signer tous les actes et document afférents

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 janvier 2019,
Considérant ce qui suit :

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

le montant du versement de ce reliquat, soit 102 952 € pour la Ville d'Ajaccio,

AUTORISE M. le maire

à signer tous les actes et document afférents

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

Laurent Marcangeli